

Charte du Conseil Municipal de Jeunes de Chauconin-Neufmontiers

Le CMJ, c'est quoi ?

Le Conseil Municipal de Jeunes (CMJ) est créé à l'initiative du Conseil Municipal de la commune.

Sa mise en place et son suivi sont assurés par le service Enfance-Jeunesse avec la directrice Mlle VERSIGNY Emeline.

Le CMJ, instance consultative de représentation de la jeunesse, travaille à la mise en place d'actions et de manifestations pour les jeunes de la commune de Chauconin-Neufmontiers.

- ✓ Le CMJ est un espace de démocratie et de citoyenneté.
- ✓ Le CMJ devra respecter les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité mais aussi la valeur de solidarité.
- ✓ Le Conseil Municipal de Jeunes est composé de 6 jeunes élus tous les deux ans.
- ✓ Peuvent se présenter et voter les jeunes de 11 à 17 ans, habitant la commune.
- ✓ Etre élu / élue au CMJ, c'est représenter les jeunes de la commune de Chauconin-Neufmontiers.
- ✓ Proposer et défendre des projets.
- ✓ Les projets sont à la seule initiative des jeunes élus et élues.

Le CMJ, comment ça marche ?

Les candidatures :

- Pour être candidat, il faut avoir entre 11 et 17 ans au jour de l'élection.
- Les candidats doivent être habitants de Chauconin-Neufmontiers à la date des élections.

La campagne électorale :

- Sa durée est de 1 mois.
- La commune fournira les mêmes moyens de communication aux candidats : impression d'affiches et de flyers, site internet, Chorus... l'égalité entre les candidats sera ainsi respectée.

Les élections :

- Tous les jeunes de 11 à 17 ans le jour de l'élection et habitant Chauconin-Neufmontiers peuvent voter. Tout jeune qui ne sera pas sur la liste électorale peut être inscrit y compris le jour du vote en produisant un justificatif.
 - Les 6 candidats qui recueilleront le plus de voix seront élus.
- En cas d'égalité de voix, les candidats seront départagés par leur âge (le plus vieux l'emporte).

Fonctionnement du CMJ :

- La directrice de l'espace jeunesse animera les réunions du CMJ.
- Un élu du conseil municipal pourra y participer selon l'ordre du jour de la réunion.

- Le CMJ se réunira régulièrement, tout au long de l'année.
- Les dates et heures seront définies par les élus / élues et la directrice de l'espace jeunesse.
- le CMJ votera un règlement intérieur dès le début de son mandat pour organiser son fonctionnement interne.

Les actions du CMJ :

Les projets défendus par le CMJ pourront concerner : Les manifestations de la ville, l'espace jeunesse, la culture, le développement durable, l'intergénérationnel, le sport, la citoyenneté...

Les domaines de réflexion sont nombreux, et les jeunes ne manquent jamais d'idées pour en trouver de nouveaux !

Un budget sera attribué au CMJ chaque année par le conseil municipal.

Etre élu / élue au CMJ, c'est **ECHANGER, DECIDER, REALISER** un projet collectif.
C'est une expérience enrichissante de responsabilité et d'action.

Si tu veux être conseiller/ conseillère ? Alors tu t'engages...

- À représenter les jeunes de la commune,
- À participer aux réunions du CMJ,
- À informer tes camarades sur les travaux du groupe et sur le CMJ,
- À participer à divers événements prévus par la commune (commémorations, vœux à la population).

Si tu veux être candidat/ candidate au CMJ, il faut :

- Avoir envie de participer à la vie communale et défendre les intérêts des jeunes de Chauconin-Neufmontiers.
- Adhérer à la présente charte.
- Remplir le DOSSIER DE CANDIDATURE et le déposer à l'Espace jeunesse ou en mairie.